

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER  
A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 07/0688

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la SARL CLASS TEX,

Considérant que la SARL CLASS TEX est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 497 551 689,

Considérant que la SARL CLASS TEX a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : La SARL CLASS TEX est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 46 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : vente au détail de tous textiles saisonniers.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 15 Avril 2007 pour se terminer le 30 Septembre 2007 moyennant une redevance de 3.946,30 € ainsi calculée : 95,00 €/m<sup>2</sup>.

ARTICLE 3 : La SARL CLASS TEX a remis ce jour une garantie de paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

La SARL CLASS TEX, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,  
Le 5 Juin 2007

Lu et Approuvé,  
Pour la Sarl CLASS TEX,  
H. BEN AMOR

Le Maire,  
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 juillet 2007